

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

- OBJET : 1) Soutien à la vie associative - Fonctionnement - 4ème répartition 2020  
2) Soutien aux médias associatifs - 3ème répartition 2020  
3) Investissement biens mobiliers - 1ère répartition  
4) Investissement biens immobiliers - 1ère répartition  
5) Soutien à Escapade 13 - Complément Fonctionnement - 2ème répartition 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente les demandes de subventions formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Ces demandes figurent dans les tableaux annexés au présent rapport.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 162 650 € en fonctionnement pour les associations du soutien à la vie associative,
- 2) 1 500 € en fonctionnement pour les associations de médias associatifs,
- 3) 110 250 € en investissement biens mobiliers,
- 4) 9 000 € en investissement biens immobiliers,
- 5) 15 049,04 € en complément de fonctionnement pour ESCAPADE 13, au titre de 2018, pour une régularisation des frais de mise à disposition de personnel.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

